

**PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION
EN MATIÈRE D'INTIMIDATION**

2017-2018

Date de révision : 18 septembre 2017

DU CHÊNE

Membres de l'équipe responsable de la sécurité dans les écoles

- Nom de l'élève ou des élèves : [Chloe Kueviakoe 4^e](#) et [Maria Samman 5^e](#)
- Nom du parent : [Stéphanie Adams](#)
- Nom du membre du personnel enseignant : [Doria Ayadi](#)
- Nom membre du personnel non-enseignant : [Salima Chehardine \(FEESO\)](#)
- Nom du partenaire communautaire : [Nawal Athanase](#)
- Nom de la direction de l'école : [Élyse Buligan](#)

Définition de l'intimidation :

(Cette définition peut être utilisée. Se référer aux pages 13 à 26 du document « Imagine... Une école sans intimidation », CSViamonde, 2008-2009 pour d'autres définitions de l'intimidation.)

L'intimidation est typiquement un comportement répété, persistant et agressif envers une ou plusieurs personnes, qui a pour but (ou dont on devrait savoir qu'il a pour effet) de causer de la peur, de la détresse ou un préjudice corporel, ou de nuire à l'amour-propre, à l'estime de soi ou à la réputation. L'intimidation se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs réels ou perçus (page 3, Politique/Programmes Note n° 144 et page 3 de la politique 3,32 *Stratégie pour la sécurité dans les écoles*).

Stratégies de prévention et d'information :

Les stratégies présentées par l'école dans cette section doivent être inclusives et intègrent activement la participation des élèves, des parents, tuteurs ou tutrices, de l'école et de la collectivité. Les stratégies préventives et les programmes doivent mettre l'accent sur :

- [Le leadership des élèves;](#)
- [Les valeurs dont l'empathie, la collaboration, le partage et le respect \(mois du pacifisme et réinvestissement\);](#)
- [La résolution de conflits;](#)
- [Les pratiques de réparation;](#)
- [Les cercles de l'amitié;](#)
- [Le Comité de l'amitié;](#)
- [Le soutien au comportement vers le pacifisme;](#)
- [La prévention de l'intimidation;](#)

**PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION
EN MATIÈRE D'INTIMIDATION**

2017-2018

Date de révision : 18 septembre 2017

DU CHÊNE

Se référer aux pages 29 à 48 et 63 à 68 du document *Imagine... Une école sans intimidation*, CSViamonde, 2008-2009, pour d'autres stratégies de prévention et plus d'information.

Stratégies d'intervention et de soutien, y compris des plans de protection des victimes :

(Ces stratégies sont à titre d'exemple. Se référer aux pages 50 à 60 du document « Imagine... Une école sans intimidation », CSViamonde, 2008-2009, pour d'autres stratégies d'intervention et de soutien.)

Les stratégies présentées dans cette section doivent être inclusives et intègrent activement la participation des élèves, des parents, tuteurs ou tutrices, de l'école et de la collectivité. Elles doivent appuyer les partenariats existants et en établir de nouveaux. Elles offrent aux élèves la possibilité de participer à la gestion des comportements à l'école et de jouer des rôles de leadership (médiation par les pairs, mentorat et résolution de conflits). Les programmes d'intervention proposés doivent prévenir l'intimidation fondée sur l'âge, la race, l'orientation sexuelle, le sexe, la religion, l'incapacité physique ou mentale ou l'origine ethnique.

Exemples de stratégies :

- *Informar la direction et communiquer avec les parents, tuteurs ou tutrices, s'il y a lieu, en cas d'intimidation.*
- *Encourager les élèves solitaires à se joindre à des activités, à développer des amitiés et à bâtir des systèmes de soutien.*
- *Mettre en place un système de jumelage pour mieux intégrer les nouveaux élèves et ceux qui sont seuls.*
- *Encourager les pratiques de réparation.*
- *Encourager et promouvoir les cercles de l'amitié.*

Exigences en matière de rapport :

L'article 300.2 de la partie XIII de la *Loi sur l'éducation* stipule qu'un employé d'un conseil qui apprend qu'un élève d'une école du Conseil peut s'être livré à une activité pour laquelle une suspension ou un renvoi doit être envisagé, doit en faire rapport à la directrice ou au directeur de l'école dès qu'il est raisonnablement possible de le faire.

Le rapport peut être présenté de façon verbale dans le cas où une intervention immédiate est nécessaire.

Le rapport peut être écrit et doit être rédigé dès qu'il est possible de le faire sans danger. Le formulaire est disponible dans le réseau.

**PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION
EN MATIÈRE D'INTIMIDATION**

2017-2018

Date de révision : 18 septembre 2017

DU CHÊNE

Stratégies pour assurer la formation des membres de la communauté scolaire :

(Se référer aux pages 50 à 60 du document « Imagine... Une école sans intimidation », CSViamonde, 2008-2009, pour d'autres stratégies de formation.)

Exemples de stratégies :

- *Maintenir l'accent, à l'échelle de l'école, sur l'établissement d'une culture scolaire positive (ce qui inclut les questions de gestion des conflits et de l'intimidation).*
- *Éliminer les occasions d'intimidation par le biais d'une observation ciblée, de la supervision et de la mise en œuvre, à l'étendue de l'école, de certains programmes élaborés en classe.*
- *Fournir de l'information aux parents.*
- *Faire des présentations sur l'intimidation lors des réunions.*
- *Envoyer des dépliants à la maison pour renseigner les parents.*

Stratégies de communication et de sensibilisation :

Exemples de stratégies :

- *Présenter les politiques et sur la prévention de l'intimidation aux parents, tuteurs ou tutrices, aux élèves et aux membres du personnel enseignant.*
- *Offrir des outils sur la prévention de l'intimidation aux parents, tuteurs ou tutrices (pages 70 à 77 du document Imagine... Une école sans intimidation).*
- *Offrir des outils sur la prévention de l'intimidation aux élèves (pages 80 à 90 du document « Imagine... Une école sans intimidation »)*
- *Présenter et/ou transmettre le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation aux enseignants et aux parents.*

Surveillance et examen :

- Les procédures ou le plan de prévention et d'intervention ou les politiques seront revues durant l'année à la JP du mois de novembre.

Remettre le plan à la surintendance de l'école le 30 septembre 2017.